

---

M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

---

TOME XCVI • 2018

ACTES DU CONGRÈS  
DE TRÉGUIER

Christian KERMOAL

Les émeutes paysannes  
de septembre 1792 dans le Trégor.  
Tout commence à Tréguier ?

---

TRÉGUIER ET SON PAYS - LA JUSTICE EN BRETAGNE  
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES  
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES  
PATRIMOINE DE TRÉGUIER ET SON PAYS



## Les émeutes paysannes de septembre 1792 dans le Trégor. Tout commence à Tréguier ?

Les émeutes paysannes de septembre 1792 dans le nord du Trégor et dans quelques communes du Goëlo limitrophe annoncent l'insurrection de mars 1793 qui concerna la Bretagne entière avec une densité particulière dans le Morbihan et la Loire-Inférieure au contact de la Vendée insurgée. Dans les deux cas, le fait déclencheur est le refus du recrutement et du tirage au sort. Roger Dupuy dans l'étude qu'il consacre à ces événements lie d'ailleurs les deux séries d'événements tant dans l'analyse que dans leur cartographie<sup>1</sup>.

Le Trégor est donc précurseur, du moins à cette échelle<sup>2</sup>, avec pour faits marquants les attaques simultanées de Pontrieux et de Lannion, chefs-lieux de district. Le lundi 10 septembre 1792, 5 000 paysans assiègent Pontrieux et 4 000 à 20 000 autres (selon les sources) s'en prennent à Lannion. Dans les deux cas, les deux villes se défendent et les affrontements se soldent par des morts. La levée des cadavres et leur examen, le lendemain, montrent qu'en dépit du surnom de « Combat ar Vaz » donné à cette journée<sup>3</sup>, les combats furent rudes. Contre la levée des bâtons tonna le canon !

---

1. DUPUY, Roger, *De la Révolution à la chouannerie : paysans en Bretagne, 1788-1794*, Paris, 1988, Flammarion, p. 256-259 et 286-287.

2. Les émeutes de Scignac, Berrien et Locmaria des 22 et 23 août précédents ne mobilisent « que » 500 rebelles, *Id.*, *ibid.*, p. 251-252.

3. KERAMBRUN, René, « Combat ar Vaz (la bataille des bâtons) », *Le Français de l'Ouest*, 16 et 23 octobre 1841. Les événements ont été décrits par la suite : QUELLIEN, Narcisse, « Ar vaz - Le bâton », dans *Chansons et danses des Bretons*, J. Maisonneuve et Ch. Leclerc, Paris 1889, p. 113-119 ; LE MAOUT, Charles, *Annales armoricaines et histoire physique, civile et ecclésiastique du département des Côtes-du-Nord (anciens diocèses de Tréguier et de Saint-Brieuc) depuis la conquête de l'Armorique par Jules César jusqu'en l'an 1800*, Saint-Brieuc, Guyon frères/Le Maout, 1846, p. 315 ; POMMERET, Hervé, « Notes sur la Révolution à Lannion » ; *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXIV, 1945, p. 39-40 ; LA HAYE, Pierre de, *Histoire de Tréguier ville épiscopale*, Rennes, Armor, 1977, p. 343-350 ; Le GUYADER, Daniel, *Les débuts de la Contre-Révolution dans le Trégor (1788-1793)*, dactyl., mémoire de maîtrise, Roger DUPUY (dir.), Université Rennes 2, 1982 ; DUPUY, Roger, *De la Révolution à la chouannerie...*, *op. cit.*, p. 256-259 ; GRAUDON, Daniel, « 1792. Bloavez an Taoliou bazh – L'année des coups de bâtons », *Bulletin et mémoires de la Société*

Ces événements avaient commencé la veille. Dans plusieurs communes, il est possible de constater, le dimanche 9 septembre, des rassemblements hostiles, des incidents, des heurts. Dans ce contexte, l'émeute de Tréguier est particulière. Dans une documentation touffue où les événements foisonnent, c'est le seul exemple de formation de troupes et de mouvements d'un lieu vers un autre. Cette manière de faire qui sera celle du lendemain avec l'ampleur et la complexité d'un soulèvement qui concerne deux districts, apparaît ici d'une manière encore embryonnaire qui facilite l'observation. Nous nous attacherons donc à regarder comment s'est formé le soulèvement de Tréguier, comment il s'est transformé en mouvement ordonné et quels en ont été les buts. Derrière ces observations reste en filigrane la question de l'origine de ces soulèvements : la thèse « bleue » du complot orchestré par les nobles et le clergé réfractaire, la thèse « blanche » du soulèvement spontané des populations pour défendre Dieu et le roi, auxquelles j'opposerai la thèse « rouge » de paysans capables de défendre leurs intérêts par eux-mêmes.

Je reprends ici une enquête commencée en 1991 dans laquelle j'insistais déjà sur la nécessité de mener une analyse minutieuse étayée par les comportements individuels des émeutiers<sup>4</sup>. Philippe Hamon a démontré la diversité des comportements paysans lors des troubles et insisté sur le fait que l'explication du moment (prendre les armes pour se défendre contre une agression) peut masquer les véritables motivations des intéressés<sup>5</sup>, motivations, dans notre cas, contre-révolutionnaires guidées éventuellement par les nobles et les prêtres.

L'étude qui suit s'appuie majoritairement sur les archives des fonds judiciaires de la période révolutionnaire. Trop souvent ces documents ont été utilisés en privilégiant le plus rapide : les comptes rendus initiaux des autorités et les jugements et condamnations qui clôturent ces dossiers. Or, si la justice révolutionnaire – tribunaux criminels et jurys d'accusation – travaille souvent très rapidement – l'affaire de Tréguier qui nous occupe est bouclée en trente-sept jours calendaires –, ceci n'empêche pas une certaine profondeur d'investigation en multipliant les enquêtes de gendarmerie, les recherches et auditions des témoins, les interrogatoires des prévenus puis des accusés. C'est ce fond trop souvent survolé que nous avons choisi de privilégier dans une approche

---

*d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXVI, Saint-Brieuc, 1987, p. 39-40 ; LE GUYADER, Éric, *Les débuts de la Révolution dans le district de Pontrieux, 1789-1793*, 2 vol., dactyl., mémoire de maîtrise, Roger DUPUY (dir.), Université Rennes 2, 1993.

4. KERMOAL, Christian, « Les émeutes paysannes de septembre 1792 dans le Trégor », dans Alain DROGUET (dir.), *Les Bleus de Bretagne de la Révolution à nos jours*, actes du colloque de Saint-Brieuc-Ploufragan, 3-5 octobre 1990, Saint-Brieuc, Fédération « Côtes-du-Nord 1789 », 1991, p. 45-55.
5. HAMON, Philippe, « Aux armes paysans ! : les engagements militaires des ruraux en Bretagne de la fin du Moyen Âge à la Révolution », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCII, 2014, p. 221-244.

prosopographique qui permet seule de replacer les comportements individuels sur la trame générale des événements.

C'est ainsi qu'a été reconstituée l'émeute de Tréguier, soulèvement de peu d'importance en comparaison de ce qui advient par la suite à Pontrioux ou Lannion. Mais qui, par son développement jusqu'à Penvénan et La Roche-Derrien, préfigure l'insurrection du lendemain.

## Les émeutes du 9 septembre 1792

### *L'émeute de Tréguier (carte 1)*

La France est en guerre ; une guerre déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, fin avril 1792. Brunswick, depuis Coblenz, a, en juillet, menacé Paris d'une subversion totale. Et pendant que les armées prussiennes et autrichiennes se massent à la frontière, les levées d'hommes décrétées par la Législative, le 5 mai, répondent à ce danger. Il s'agit de mobiliser des troupes de ligne c'est-à-dire des militaires engagés dans une armée permanente de défense des frontières auxquels s'ajoutent des volontaires nationaux, émanation de la nation armée pour défendre ses foyers pendant une durée temporaire. Ces volontaires peuvent se désigner librement ; dans le cas où les effectifs ne seraient pas atteints, un tirage au sort devrait y pourvoir.



Carte 1 – les communes intéressées dans les événements du 9 septembre 1792

Le dimanche 9 septembre a été retenu dans les Côtes-du-Nord pour effectuer l'enregistrement des volontaires et les tirages au sort. La loi du 2 juillet 1792 sur le complément de 85 000 hommes de l'Armée exige du département 2 097 volontaire et soldats de ligne et cette demande répartie selon la population fixe un *quota* de 252 hommes pour le district de Pontrieux et de 287 hommes pour celui de Lannion<sup>6</sup>. Les deux administrations n'ont pas tout à fait choisi la même manière d'y procéder. Conformément à ce qu'a souhaité le Département, le District de Lannion a convoqué les jeunes gens et célibataires jusqu'à 50 ans dans chaque chef-lieu de canton. Prudent ou peut-être alerté par des tensions perceptibles dans les campagnes, celui de Pontrieux a préféré opter pour un tirage dans chaque commune. Cette seconde solution a pour objet d'éviter la concentration de jeunes gens qui, dans chaque municipalité, restent sous le contrôle des autorités locales ; elle multiplie toutefois les lieux possibles d'agitation.

Tréguier relève du district de Lannion. Chef-lieu de canton – le seul titre qui lui restait depuis la Révolution –, la ci-devant cité épiscopale devait recevoir les inscrits de Camlez, Langoat, Lanmérin, Mantallot, Minihiy-Tréguier, Plouguiel et Quemperven, ceux-ci s'ajoutant à ceux de la ville ; au bas mot 1 000 jeunes gens devant satisfaire les besoins du canton, soit quarante-quatre volontaires et soldats de ligne<sup>7</sup>. Le lieu désigné pour le tirage au sort est l'église de Notre-Dame de Coatcolvézou. Le bureau est dirigé par Louis-Charles Le Bonniec commissaire nommé par le District, assisté de deux officiers municipaux désignés par la ville de Tréguier : Guy-Yves Yvon Brettrie et Le Gorrec père. Le procureur de la commune, plusieurs officiers et notables municipaux trécorrois sont également présents et la garde nationale placée à l'entrée du sanctuaire doit garantir le calme des opérations<sup>8</sup>.

Ceci ne va pas suffire : l'émeute emporte tout ! Trois phases peuvent être retenues pour décrire les événements. La première est celle de la concentration des habitants des campagnes dans la ville, la seconde est l'attaque par les insurgés du bureau de recrutement, la dernière est le parcours de ces mêmes insurgés dans la ville avec toutes les actions qu'ils y commirent avant de se retirer en bandes organisées.

#### Le rassemblement des citoyens des campagnes

Le matin du 9 septembre 1792, les habitants des campagnes convergent vers Tréguier. La commune la plus éloignée, Lanmérin, est à trois heures de marche ; celle de Minihiy-Tréguier touche la ville. Leur arrivée se fait donc au coup par coup

6. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 8 L 121.

7. Les Arch. dép. Côtes-d'Armor, 8 L 121, ont conservé quelques trop rares listes des jeunes citoyens des communes de Gommenec'h, Kermoroc'h, Ploubazlannec et Saint-Laurent susceptibles de tirer au sort. Comparées au recensement de 1793, ces listes correspondent à 10 % environ de la population. C'est ce *ratio* que j'utilise dans mon estimation en fonction de la population du canton de Tréguier.

8. *Ibid.*, 102 L 44, rapport de Louis-Charles Le Bonniec, 9 septembre 1792, que j'utilise comme fil conducteur des événements pour ce qui concerne Tréguier.

et en ordre dispersé d'autant que certains ont choisi d'entendre la messe matinale dans leur paroisse avant de prendre la route<sup>9</sup>. Quelques-uns seront encore en chemin lorsque les insurgés s'en retourneront<sup>10</sup>.

Tréguier est située au confluent du Jaudy et du Guindy. La ville n'est directement desservie par aucun pont<sup>11</sup> ; il faut remonter le cours du Guindy pour trouver un passage cinq kilomètres plus en amont. Tous les chemins qui y mènent aboutissent à la place du Martray devant la cathédrale. C'est donc là que se concentrent les intéressés et pendant qu'on y célèbre la grand-messe à laquelle plusieurs paysans assistent<sup>12</sup>, les hommes convoqués pour le tirage au sort se regroupent au bas des halles<sup>13</sup>. Ils se rassemblent commune par commune dans une logique qui est à la fois celle d'une proximité naturelle entre habitants d'une même localité et celle d'une préparation au tirage au sort, celui-ci devant se faire municipalité par municipalité.

Depuis une semaine, tous sont au courant du tirage à venir. L'information a été donnée en prône de grand-messe le dimanche précédent et les municipalités ont dressé leurs listes des noms. Pour faciliter les opérations, certaines ont envoyé des représentants auprès des membres du bureau de recrutement. Ainsi Claude Le Goaziou, notable de Quemperven, est déjà présent dans l'église Notre-Dame avec le rôle de ses co-paroissiens<sup>14</sup>. C'est sans doute la même aide que les citoyens de Camlez attendent de leur maire Alain Salliou. Ils décident de ne pas tirer au sort tant qu'il ne sera pas arrivé, puis après sa venue, constatant qu'il n'entre pas dans l'église, ils demeurent sur le pavé<sup>15</sup>.

Méfiance, rumeur, agitation ; l'attente, regroupés, prolonge une fermentation déjà perceptible dans les campagnes depuis l'annonce du tirage au sort<sup>16</sup>. Pierre Le Bideau, qui se tient parmi les habitants de Camlez, constate que les citoyens de Langoat et de Quemperven sont venus armés de « bâtons prévôtiaux », c'est-à-dire explique-t-il, « tout gros et dont le bout d'en bas étoit en général gros comme le poing fermé ». A l'évidence, ces deux communes ne partagent pas l'avis des autres

9. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Le Goff, 30 septembre 1792.

10. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Philippe Even, 12 septembre 1792.

11. Il existe toutefois des bacs sur les deux rivières, notamment le bac de Saint-François sur le Guindy vers Plouguiel.

12. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 102 L 44, interrogatoire de Philippe Even, 12 septembre 1792.

13. Le muret qui entoure actuellement le Tertre-Renan est un vestige de celles-ci. Voir GUILLOU, Adolphe, *Essai historique sur Tréguier par un Trégorrois*, Saint-Brieuc, Impr. F. Guyon, 1913, p. 174 et LA HAYE, Pierre de, *Histoire de Tréguier...*, *op. cit.*, p. 151, 275 et 279.

14. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 102 L 78, témoignage de Claude Le Goaziou, n° 153, 9 novembre 1792.

15. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Le Bris, 30 septembre 1792.

16. *Ibid.*, 8 L 121, lettre de la municipalité de Ploubazlannec au district de Pontrieux, 6 septembre 1792.

qui, toujours selon Pierre Le Bideau, seraient « contentes de faire le recrutement<sup>17</sup> ». Au bout des halles, quelqu'un suggère que chacun retourne dans sa municipalité sans aller à Notre-Dame de Coatcolvézou<sup>18</sup>. Ce discours semble satisfaire un grand nombre de personnes qui souhaitent tirer au sort dans leur commune<sup>19</sup>.

Le passage du « sieur » Joseph Even, officier municipal de Tréguier, qui se rend à l'assemblée est peut-être le fait déclencheur de l'affaire. Traversant la place portant son ruban tricolore, il est saisi au collet et menacé<sup>20</sup>. Son ruban lui est ensuite arraché puis il est souffleté avec sa perruque ; ruban tricolore et perruque, deux symboles du patriotisme bourgeois et urbain contre lesquels les campagnes se dressent.

Est-ce cet incident sur le Martray ou un premier cri resté anonyme qui déclenche l'émeute ? Toujours est-il que le peuple assemblé sur la place s'écrie maintenant unanime « qu'on n'eut point tiré au sort<sup>21</sup> ! ». Les citoyens de Langoat et de Quemperven descendent alors en direction de Notre-Dame de Coatcolvézou. C'est à cet instant qu'il faut placer le témoignage d'Yves Nicolas, venu de Plouguiel entendre la messe à Tréguier. De sa place à l'intérieur de l'édifice, il entend crier à la porte de la cathédrale qu'il faut que tout le monde sorte<sup>22</sup>. Le mouvement d'opposition au tirage au sort est en marche et l'effet de masse ainsi recherché ne peut que lui être bénéfique.

Suivant les habitants de Langoat et Quemperven, la foule se dirige vers Notre-Dame de Coatcolvézou. Moins de 200 mètres séparent la cathédrale de l'église. Désormais massés devant l'enceinte du tirage au sort, les insurgés menacent de casser la porte de l'église pour chasser les préposés au recrutement<sup>23</sup>.

#### L'attaque du bureau de recrutement

Avis est donné à l'assemblée d'une émeute devant l'église. Pour ceux qui sont à l'intérieur, l'effet de surprise est réel. Après les formalités d'usage, lecture de la commission et instruction de la loi, le recrutement des volontaires a commencé, dans le calme, par l'appel nominal des jeunes citoyens de la ville de Tréguier. Huit personnes se sont enrôlées tout de suite donnant, nous dit Louis-Charles Le Bonnic, « les marques du plus grand civisme et patriotisme ». Il n'en reste plus que deux à trouver pour la ville<sup>24</sup>. De même, Minihi-Tréguier et Plouguiel ont semblé « contentes de satisfaire à la loi ».

17. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792. Il est possible qu'en ne citant pas Camlez, il cherche à protéger les habitants de sa commune.

18. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Pierre Crocq, 30 septembre 1792.

19. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Arzul, 30 septembre 1792.

20. *Ibid.*, 102 L 78, témoignage de Joseph Even, n° 144, 7 novembre 1792.

21. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de Louis Le Buzulier et de Philippe Even, 30 septembre 1792.

22. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Nicolas, n° 18, 18 septembre 1792.

23. *Ibid.*, 102 L 78, témoignage d'Yves Grenard, n° 142, 9 novembre 1792.

24. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792.



Vérification faite par quelques membres de l'assemblée, il ne subsiste aucun doute sur la réalité de l'émeute. Ils rapportent un « excès » provenant des citoyens de la campagne, ceux-ci armés de bâtons et de marottes. A la porte de l'église, la garde est alors bousculée et ces premiers heurts causent quelques dégâts : deux baïonnettes et un bois de fusil sont rompus, une autre baïonnette est perdue, deux canons de fusil sont faussés. Du bruit s'élève dans Notre-Dame de Coatcolvézou<sup>25</sup>. La foule pénètre à l'intérieur, menace les huit enrôlés ainsi que ceux qui suivraient leur exemple : « que pour eux n'auront point fourni d'hommes pour l'armée et faire défense à ceux qui étoient dans l'église Notre-Dame de recruter<sup>26</sup> ».

Un homme se disant domestique du maire de Langoat enlève alors son chapeau et porte la parole dans l'assemblée : provocateur, il affirme ignorer les motifs de la convocation. Courageusement, le commissaire Le Bonniec lui réplique de ne pas troubler la réunion. Mais les menaces de la foule à son encontre et à l'encontre des officiers municipaux les font opter pour la plus sage des décisions : « Voyant cette horte furieuse de satellites, le parti le plus sûr pour nous a été de nous échapper et de fuir par la porte de derrière du cloatre, chacun de nous respectivement s'est évadé chez lui ou chez ses amis ».

Au bureau de la garde nationale, le tambour de Tréguier Yves Grenard est de service. On vient lui demander du secours. Il se précipite avec ses hommes. Mais avoue-t-il : « Il y avoit une grand foule dans la rue que lui ni la garde ne pu y aller<sup>27</sup> ». L'assemblée de Tréguier se solde sur ce constat : les rues sont envahies par les paysans armés de bâtons ; le lieu de réunion qui pourtant se tenait dans une église a été forcé par la foule ; la garde nationale a été enfoncée ; les membres du bureau de recrutement se sont dispersés. Le but poursuivi par les insurgés est atteint : il n'y aura pas de levée d'homme, ce jour-là, à Tréguier.

#### La chasse aux patriotes

Forts de leur succès, les émeutiers remontent vers la place du Martray. Ils ont mis en échec les patriotes locaux et s'ils n'ont pu saisir à temps les membres du bureau et leurs accompagnants, ils peuvent encore se retourner sur tous ceux qui arborent une cocarde tricolore<sup>28</sup>. Ils vont aussi affronter la garde nationale stationnée devant la maison commune, qui se situe sur cette place.

Le premier à faire les frais de la nouvelle situation est un habitant de la ville, Yves Le Perchec, notaire et secrétaire de la municipalité de Minihy-Tréguier. Rien

25. *Ibid.*, 102 L 78, témoignage de Claude Le Goaziou, n° 153, 9 novembre 1792.

26. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792.

27. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Grenard, n° 142, 9 novembre 1792. La rue en question est le départ de la Grande Rue (actuelle rue Renan), entre la place du Martray et Notre-Dame de Coatcolvézou.

28. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires d'Olivier Le Beuvant, 17 septembre 1792, de François Le Goff, 14 septembre 1792, de Pierre Tilly, 22 septembre 1792.

ne dit qu'il était à Notre-Dame de Coatcolvézou. Rien ne dit qu'il ait été poursuivi en raison de ses liens avec cette municipalité. Mais il arbore une cocarde nationale et cela suffit à le distinguer. Les insurgés le poursuivent, l'arrêtent, arrachent sa cocarde, la jettent sur le pavé et la foulent au pied. Le rapport de Le Bonniec parle « d'excès » c'est-à-dire au moins d'injures et peut-être de coups. Mais, dans le témoignage qu'Yves Le Perchec produit devant le jury d'accusation de Lannion quelques jours plus tard, il préfère oublier cet incident se contentant de rappeler qu'à Tréguier « ils se retirèrent sans fournir d'homme<sup>29</sup> ».

Les paysans sont revenus au bas des halles<sup>30</sup>. Minihi-Tréguier et Plouguiel se sont réunies en partie aux rebelles. C'est un moment de confusion pendant lequel chacun attend une décision. Quelqu'un crie que chacun retourne chez soi. Avant de se retirer, François Le Blanche, maître d'école à Camlez, choisit ce moment pour acheter une gaule qu'il destine à un fléau. D'autres cherchent de quoi se restaurer. Guillaume Le Goff entre dans une auberge avec Vincent Thomas, Louis Kerloéo et Vincent Even « pour y prendre un sou de pain<sup>31</sup> ».

Tout n'est pas apaisé pour autant. Une partie des émeutiers s'est rassemblée devant la maison commune de Tréguier. Ils s'en prennent à la garde nationale qui est copieusement insultée. L'officier qui la commande porte lui aussi la cocarde nationale. À son tour, il est contraint de la mettre à bas. Dans un dernier affrontement, les insurgés perdent une « marotte » qui semble avoir été le pied d'un outil et un bâton saisi par un citoyen de la garde nationale. Mais ils réussissent à s'emparer d'Yves Grenard, le tambour de ville. Ils l'enlèvent et vont le conduire sur une lieue hors de la ville, en triomphe, comme un symbole du patriotisme malmené !

### *Les événements de Penvénan (carte 2)*

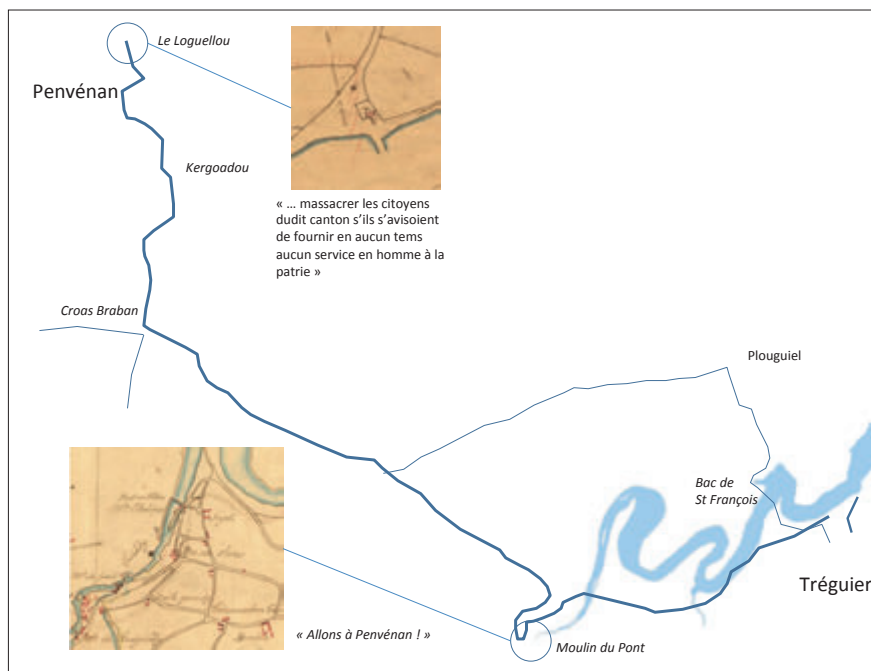
« Cette triste scène, note Louis-Charles Le Bonniec, a fini par leur départ ». Ce que ne sait pas encore le commissaire au recrutement de Tréguier, c'est que cette dispersion ne marque pas la fin de l'insurrection. Des cris ont retenti. Les enquêteurs chercheront sans succès les jours suivants à découvrir leur origine. Tous les prévenus, tous les accusés, tous les témoins ne sauront dire autre chose que : « il fallait aller à Penvénan », « des troupes étaient envoyées à La Roche » ; certains même parlaient de Prat<sup>32</sup>.

29. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Le Perchec, n° 145, 9 novembre 1792.

30. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792.

31. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de François Le Blanche et de François Le Goff, 30 septembre 1792.

32. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792. Il n'y a eu aucun mouvement depuis Tréguier vers Prat. Les troubles constatés dans ce chef-lieu de canton sont endogènes à celui-ci. Voir *ibid.*, 102 L 78, témoignage d'Alexandre Rannou, n° 165, 9 novembre 1792.



Carte 2 – Le parcours des émeutiers vers Penvénan

### Le « recrutement » des mutins à Tréguier et en chemin

Sur la place du Martray, la dispersion des habitants des campagnes commence. Les auberges se remplissent, les retours débutent et seuls les plus décidés continuent à vouloir en découdre. Combien sont-ils ? Quelques dizaines tout au plus, mais le chiffre exact reste difficile à établir. Car tous les prévenus diront la même chose devant le jury d'accusation du district de Lannion : s'ils ont participé à la suite des événements c'est parce qu'ils ont été forcés... par des inconnus !

Quelques éléments toutefois permettent une approche. Tugdual Michel dit avoir été pris sur le pavé de Tréguier par une bande armée de bâtons<sup>33</sup>. Cette bande, complète Louis Le Buzulier, est constituée de quatre ou cinq hommes suivis par un attroupement considérable<sup>34</sup>. Et François Le Blanche qui a été pris entre les deux groupes précise que celui de derrière était formé de trente personnes<sup>35</sup>. La masse initiale des émeutiers décidés à marcher sur Penvénan est donc au mieux de trente-

33. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Tugdual Michel, 18 septembre 1792.

34. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Louis Le Buzulier, 18 septembre 1792.

35. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Le Blanche, 30 septembre 1792.

cinq unités. Il faut sans doute envisager un groupe équivalent en direction de La Roche-Derrien. Une relative minorité au regard de la masse initiale des paysans venus tirer au sort. L'immense majorité des habitants des campagnes reste à Tréguier et ne se retire que très tardivement jusqu'à 1 h, 1 h 30 de l'après-midi<sup>36</sup>. À ce moment les insurgés sont déjà à Penvénan et à La Roche-Derrien.

Immédiatement pourtant, le « recrutement » commence. Les insurgés arrêtent des gens dans les rues et les forcent à les suivre<sup>37</sup>. Neuf à dix hommes envahissent l'auberge dans laquelle Guillaume Le Goff et ses amis se restaurent et les forcent à rejoindre le groupe des mutins<sup>38</sup>. Quatre personnes de Lanmérin s'en prennent à Philippe Even de Minihy-Tréguier. Il est contraint, lui aussi, de les suivre en laissant dans une auberge au bas de la rue Saint-Yves le fils aveugle de son maître qu'il a accompagné à la messe dans la cathédrale<sup>39</sup>.

Il est alors entre 11 h et midi<sup>40</sup>. Le départ pour Penvénan se fait par la rue Colvestre avec deux options : prendre à droite la rue Saint-François et gagner Plouguiel par le bac qui permet de franchir le Guindy en face du couvent des récollets ; continuer tout droit par la rue des Perdreries qui mène vers le lieu-dit du Guindy et son pont permettant sans frais de passer la rivière. Cette rue est un piège. Entre la venelle des Trois-Avocats et la prison située dans la rue Saint-François se massent des insurgés qui empêchent toute progression vers Camlez et Plouguiel. C'est là, par exemple, que sont pris François Arzul, François Le Blanche ou Yves Le Caër, futurs prévenus<sup>41</sup>.

Il est sans doute exagéré de parler, comme le fait François Le Blanche, d'un torrent. Mais divers témoignages indiquent une masse qui commence à grossir : soixante-dix personnes, rue Saint-François, quatre-vingts personnes au sortir de la ville<sup>42</sup>. Comme injonction est faite aux mutins de prendre ceux qu'ils vont rencontrer sur la route<sup>43</sup>, il est certain que leur nombre va augmenter encore. La singularité de ce « recrutement » au long du chemin nous renseigne sur le parcours suivi par les émeutiers. Ils passent d'abord par la rue conduisant au chemin du champ de l'Aîné<sup>44</sup>

36. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de Charles Guyomard et de Guillaume Lanico, 18 septembre 1792.

37. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de Louis Le Buzulier et de Tugdual Michel, 18 septembre 1792, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792.

38. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Guillaume Le Goff, 30 septembre 1792.

39. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Philippe Even, 12 septembre 1792.

40. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de François Arzul, 30 septembre 1792, de René Duval, 12 septembre 1792.

41. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de François Arzul, d'Yves Le Caër et de François Le Blanche, 30 septembre 1792.

42. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de Pierre Crocq et de Jean Tual, 12 septembre 1792.

43. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Pierre Le Bideau, n° 19, 20 septembre 1792.

44. Située dans le prolongement de la rue des Perdreries, voir *ibid.*, 3 P 362, plan cadastral de Tréguier, 1834, section A2 et *ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Mathieu Trémel, 17 septembre 1792.

puis par un chemin donnant sur le champ de Le Henaff où on entend crier « allons à Penvénan » ce qui confirme définitivement la direction à prendre<sup>45</sup>. Après être passés près des moulins du ci-devant évêque<sup>46</sup>, les voici au lieu-dit Le Guindy, au moulin du pont en Minihy<sup>47</sup>. À cet endroit se trouve la séparation des chemins de Camlez et de Penvénan. C'est bien sûr dans cette dernière direction que la troupe s'engage en continuant à faire des recrues tel François Le Normand pris sur la route de Coatréven à Penvénan<sup>48</sup>.

Presque tous sont armés de bâtons<sup>49</sup>. Lorsqu'ils ne sont pas venus armés en ville, se munir d'un bâton a commencé avant même la sortie de Tréguier. Louis-Charles Le Bonniec signale l'arrachage des chênes et « spécialement ceux postés aux portes de nos derniers électeurs<sup>50</sup> ». Et tout au long du parcours les personnes démunies de toute arme sont « forcées » d'y remédier en taillant un bâton dans un champ ou sur un talus.

La masse qui avance est constituée de manière à ce que les nouveaux enrôlés ne s'échappent. Dix hommes devant, qui mènent la troupe ; dix hommes derrière, qui la cadennassent et au milieu, tous ceux qui sont venus de gré ou de force grossir le nombre des insurgés. Certains meneurs sont ainsi identifiés sur le premier de ces critères : François Arzul, Jacques Hamon, François Le Blanche, Yves Le Caër... Dans leur défense, les accusés diront souvent être resté à l'arrière ; mais on voit, selon ce dispositif, que ceux qui ferment la marche jouent un rôle actif dans la subversion. Quant aux « forcés », il ne s'agit que d'un alibi maladroit dont François Arzul confesse dans un second temps la réalité. Après avoir affirmé qu'il fut forcé, il revient sur ses dires en expliquant qu'il fut seulement prié de suivre le groupe<sup>51</sup>. D'ailleurs, tous ceux que l'on rencontre ne font pas des mutins. Jean Nicolas, qui au passage de la troupe conseille à Olivier Beuvant de s'en retourner, reste tout à fait libre de ses mouvements<sup>52</sup>.

45. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire d'Olivier Le Beuvant, 17 septembre 1792, témoignage d'Yves Nicolas, n° 18, 18 septembre 1792.

46. Situé près de l'aqueduc du Guindy, au niveau du Siyet ; voir *ibid.*, 3 P 152, plan cadastral de Minihy-Tréguier, 1835, section A1 et *ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Pierre Crocq, 12 septembre 1792.

47. Situé sur le Guindy au lieu-dit Le Guindy, *ibid.*, 3 P 152 et *ibid.* 102 L 44, interrogatoires de François Le Bris, 30 septembre 1792 et de Pierre Tilly, 9 septembre 1792.

48. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Le Normand, 12 septembre 1792.

49. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de François Le Blanche, d'Yves Le Caër, 30 septembre 1792, de Pierre Tilly, 9 septembre 1792.

50. Il n'existe pas, en Bretagne, de tradition de « mai », arbre planté à l'occasion d'une fête et destiné à honorer un personnage. Il est possible que ces chênes soient des sortes d'arbres de la liberté. Les électeurs sont ceux des élections législatives de juin 1791.

51. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Arzul, 12 septembre 1792.

52. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire d'Olivier Le Beuvant, 17 septembre 1792.

### L'attaque du Loguellou à Penvénan

Guillaume Adam maire de Plougrescant et son procureur de la commune Guillaume Trémel diront, plus tard, que le projet des mutins était de « tomber sur l'assemblée de Penvénan<sup>53</sup> ». À l'examen des événements qui terminent la marche depuis Tréguier, ceci ne fait aucun doute.

La municipalité de Penvénan a choisi pour lieu de rassemblement la plaine du Loguellou, située à la sortie du bourg sur le chemin de Plougrescant<sup>54</sup>. Elle y a fait apporter une table et des chaises pour que le Trégorrois François-Joseph-Gabriel Lasbleiz commissaire désigné par le District de Lannion et les autres membres du bureau (tous de la municipalité de Penvénan) puissent recruter les vingt-cinq hommes réclamés au canton. Celui-ci est formé des communes de Coatréven, Penvénan, Plougrescant, Trélévern, Trévou-Tréguignec et Trézény, ce qui correspond à environ 750 hommes en appliquant le même ratio de 10 % que précédemment<sup>55</sup>. Le cérémonial, débuté à 8 h du matin, est le même qu'à Tréguier : lecture de la loi, exhortation à s'y bien conformer, enregistrement des volontaires. Trévou-Tréguignec y satisfait la première en présentant deux volontaires, remplissant ainsi son *quota*. Les autres communes choisissent séparément le mode de recrutement qu'elles vont adopter pour désigner leur contingent. Les maires de Plougrescant et de Coatréven sont présents pour aider le bureau. Yves le Bézu, officier municipal de Penvénan, range les habitants de sa commune. Coatréven prépare les billets du tirage au sort<sup>56</sup>. Tout se passe dans le calme le plus parfait si ce n'est que certains notent, quand même, que les citoyens de Coatréven sont venus armés de bâtons.

Tout d'un coup, vers une heure de l'après-midi, surgissent du chemin de Tréguier<sup>57</sup> quatre-vingts à cent hommes qui envahissent le Loguellou. Compte tenu de la distance (environ 8 kilomètres par Le Guindy), l'heure est cohérente avec celle du départ de Tréguier. Les mutins ont marché vite. Yves Nicolas, le cultivateur de Plouguiel venu à Tréguier pour la messe, y entendit les insurgés dire qu'ils allaient à Penvénan, il a voulu prévenir l'assemblée. Il a pris le bac de Saint-François et est venu par Plouguiel. Il n'a pu arriver à temps<sup>58</sup>.

53. *Ibid.*, 102 L 44, témoignages de Guillaume Adam, n° 15 et de Guillaume Trémel, n° 16, 18 septembre 1792.

54. *Ibid.*, 102 L 44, procès-verbal des officiers municipaux du canton de Penvénan, 9 septembre 1792, que j'utilise comme fil conducteur des événements pour ce qui concerne Penvénan.

55. Voir ci-dessus la note, n° 7.

56. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 102 L 44 Témoignages d'Yves Le Bézu, n° 5 et de Guillaume Adam, n° 15, 11 septembre 1792 ; 102 L 78, *Mémoire* de Joseph Dagorn, maire de Coatréven, 35<sup>e</sup> accusé, non daté.

57. Quelques témoins citent le chemin de Plouguiel. Il s'agit du même chemin, les routes de Tréguier et de Plouguiel se réunissant avant l'arrivée au Loguellou. La troupe ne serait donc pas passée par le bourg et aurait coupé depuis Croas-Braban par le voisinage de Kergoadou. L'arrivée directe au Loguellou semble montrer que les mutins étaient renseignés sur le lieu de l'assemblée.

58. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Nicolas, n° 18, 18 septembre 1792.

Les émeutiers portent leur bâton sur l'épaule ; ce que la foule prend d'abord pour des fusils<sup>59</sup>. Surprise et panique ! L'assemblée s'enfuit en courant d'autant que les insurgés avancent maintenant en levant leur bâton, prêts à frapper<sup>60</sup>. Menaçante mais sans porter de coup, la troupe va d'abord vers la foule, traversant le Loguellaou sans le moindre heurt, affirmant que suivent cinq cents hommes armés de fusils<sup>61</sup>. Elle cherche le commissaire du district et les autorités municipales du canton<sup>62</sup>. Puis tout s'accélère. Ceux de tête s'approchent du bureau de recrutement. Quatre personnes dont René Duval, Yves Le Caër et Yves Le Montréer, portent les premiers coups<sup>63</sup>. La table est cassée, les chaises sont renversées, les papiers du recrutement sont éparpillés. Les autres émeutiers se jettent sur les citoyens de Penvénan, les forcent à se séparer et à ôter leur cocarde civique, la leur arrachant si besoin<sup>64</sup>. La scène est la même qu'à Tréguier<sup>65</sup> : ils menacent « de massacrer les citoyens dudit canton s'ils s'avisent de fournir en aucun tems aucun service en homme à la patrie ». Et forts de leur précédent succès, ils invitent les habitants des campagnes qui refusent de servir à se joindre à eux<sup>66</sup>.

Face aux émeutiers, une certaine résistance s'organise. Les habitants du canton de Penvénan cherchent à désarmer les assaillants. Les mutins répondent en ciblant de préférence les porteurs de cocarde et les représentants municipaux. Ils les frappent ; des citoyens sont blessés, le sang ruisselle de toute part<sup>67</sup>. Le maire de Plougrescant, Guillaume Adam, est menacé de voir sa maison incendiée<sup>68</sup>. Yves Bézu, officier municipal de Penvénan, est attaqué. Les émeutiers viennent à lui. Un particulier le prend par la basque de sa veste, déchire ses habits, le jette contre le fossé<sup>69</sup>. Ils frappent aussi François Le Quellec officier municipal de Plougrescant qui reçoit un coup de

59. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Guillaume Le Tacon, n° 12, 11 septembre 1792.

60. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Le Broudic, n° 8, 11 septembre 1792 ; interrogatoire de Guillaume Le Goff, 30 septembre 1792.

61. *Ibid.*, 102 L 44, témoignages de François Le Pape, n° 4 et de Guillaume Adam, n° 15, 11 septembre 1792.

62. *Ibid.*, 102 L 44.

63. *Ibid.*, 102 L 44, témoignages de Guillaume Adam, n° 15, 11 septembre 1792 et de François Le Quellec, n° 17, 18 septembre 1792 ; interrogatoire de Pierre Tilly, 22 septembre 1792. Le quatrième pourrait être François Arzul ou Philippe Even dénoncé comme étant à la tête du groupe.

64. *Ibid.*, 102 L 44, témoignages de Jean Séguillon, n° 7, d'Yves Le Broudic, n° 8, de François Graviou, n° 11, de Guillaume Le Tacon, n° 12, de Guillaume Adam, n° 15, 11 septembre 1792.

65. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Jean Séguillon, n° 7, 11 septembre 1792.

66. *Ibid.*, 102 L 44, témoignages de Nicolas Georgé, n° 2, 11 septembre 1792 et de François Le Quellec, n° 17, 18 septembre 1792.

67. *Ibid.*, 102 L 44, 102 L 44, témoignages de Guillaume Le Calvez, n° 1, de François Le Pape, n° 4, de François Le Glas, n° 6, d'Yves Broudic, n° 8, 11 septembre 1792.

68. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Guillaume Adam, n° 15, 11 septembre 1792.

69. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Le Bézu, n° 5, 11 septembre 1792.

bâton<sup>70</sup>. Enfin Joseph Dagorn, maire de Coatréven, est blessé à la tête ; le lendemain matin il ira se faire soigner chez son médecin à Tréguier<sup>71</sup>.

Comme à Notre-Dame de Coatcolvézou, le commissaire Lasbleiz, le maire Jean Le Morvan et les officiers municipaux abandonnent la place aux émeutiers et se réfugient au bourg. Le but poursuivi par les insurgés est atteint : pas plus qu'à Tréguier, il n'y aura de levée d'homme, ce jour-là, à Penvénan.

#### Des mutins sont faits prisonniers

La violence ne cesse que lorsque toute l'assemblée est dispersée. Mais cette dispersion se fait dans une certaine confusion. Tandis que le bureau de recrutement gagne le bourg, des citoyens du canton de Penvénan se réunissent et cherchent toujours à disperser les émeutiers<sup>72</sup>. Parmi ceux-ci, beaucoup diront avoir lâché leur bâton à l'entrée du Loguellou. Explication majoritairement peu crédible mais toutefois possible en quelques cas. D'autres se laissent désarmer sans difficulté<sup>73</sup>. La plupart s'enfuient bien vite après les premiers heurts<sup>74</sup>.

On reste parfois déconcerté par la manière des mutins de quitter la scène. François Le Goff cause avec Rolland Le Maignant de Penvénan qu'il rencontre sur le Loguellou, puis s'en va tranquillement au bourg<sup>75</sup>. Tugdual Michel se mêle aux habitants de Plougrescant<sup>76</sup>. René Duval se range, lui aussi, parmi les citoyens de cette commune puis reste sur place une fois ceux-ci retirés. Il est alors reconnu comme étranger à l'assemblée par Guillaume Adam, le maire de Plougrescant, qui le fait arrêter.

Car, si le recrutement n'a pu avoir lieu, les mutins ont quand même été repoussés, dans un second temps, par les habitants du canton. Ceux-ci ont fait « avec veine » six prisonniers<sup>77</sup>, ce qui atténue l'amertume des membres du bureau. D'autant que, interrogés par Louis Le Merrer juge de paix et officier de police du canton, ils vont complaisamment livrer les noms de quarante complices. Ils sont alors enfermés dans l'ancienne sacristie pour être, le lendemain, conduits à Lannion « attendu qu'il

70. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de François Le Quellec, n° 17, 18 septembre 1792.

71. Le 10 septembre au matin, Joseph Dagorn livre une charretée de paille qu'il a vendue au citoyen Villeneuve, chirurgien à Tréguier, et en profite pour se faire soigner du coup reçu à Penvénan, *ibid.*, 102 L 78 ; *Mémoire* de Joseph Dagorn, maire de Coatréven, 35<sup>e</sup> accusé, non daté.

72. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage d'Yves Le Broudic, n° 8, 11 septembre 1792.

73. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de François Le Pape, n° 4, 11 septembre 1792.

74. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoires de François Le Bris, 17 et 30 septembre 1792 et de Mathias Trémel, 17 septembre 1792.

75. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de François Le Goff, 30 septembre 1792.

76. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Tugdual Michel, 18 septembre 1792.

77. Ce sont François Arzur du Mihihy-Tréguier, Pierre Crocq de Camlez, Philippe Even du Mihihy-Tréguier, François Le Normand de Coatréven, Tugdual Michel de Plouguiel et Jean Tual de Plouguiel.



n'y aurait pas de sureté de formaliser la procédure contreux sur les lieux<sup>78</sup> ». Ce transfèrement, alors que le 10 septembre les campagnes autour de Lannion se sont soulevées, mobilise un détachement de cent hommes de la garde nationale du canton de Penvénan<sup>79</sup>. En pleine émeute, l'incarcération dans les geôles lannionaises des mutins de Penvénan annonce la suite des événements : une fois la peur passée, force doit rester à la Loi !

### *Les événements de La Roche-Derrien (carte 3)*

À l'issue de l'émeute de Notre-Dame de Coatcolvézou, un second groupe a pris la direction de La Roche-Derrien. Nous sommes beaucoup moins renseignés sur ce deuxième parcours. Le recrutement fut sans doute le même dans la ville de Tréguier et sur le chemin jusqu'à la petite ville voisine. Mais à l'arrivée, le projet s'annonce plus risqué ; défendue d'un côté par le Jaudy, La Roche-Derrien a aussi conservé de vieilles murailles.

#### Le départ de Tréguier et le trajet des mutins

Le projet d'attaquer La Roche-Derrien est concomitant à l'idée de tomber sur l'assemblée de Penvénan. Yves Nicolas l'a entendu dire en même temps à Tréguier<sup>80</sup>. Et effectivement des cris « à La Roche ! » retentissent parmi ceux qui vont à Penvénan<sup>81</sup>.

Cette seconde troupe est celle qui s'est saisi du tambour Yves Grenard et l'a placé en tête de son mouvement. Pour identifier son trajet, nous ne possédons que trois indications. En quittant la place du Martray, les émeutiers empruntent le bas de la rue Saint-Yves<sup>82</sup>. Ils stationnent ensuite devant un calvaire qui est probablement celui situé à Langazou. Puis à l'arrivée, ils débouchent près d'un moulin séparant Langoat de La Roche-Derrien<sup>83</sup> et s'ouvrent l'accès à la ville par le faubourg du Chef-du-Pont<sup>84</sup>. Le départ dans la direction de Minihy-Tréguier, le passage près du calvaire et l'arrivée par le moulin de La Flèche<sup>85</sup>, à proximité du Jaudy, montrent que les insurgés sont restés sur la rive gauche du fleuve et n'ont pas franchi le passage de Pont-Rod qui leur aurait donné un accès plus facile à La Roche-Derrien, par l'arrière.

78. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 102 L 44, procès-verbal de l'officier de police du canton, 10 septembre 1792.

79. *Ibid.*, 102 L 44, extrait du registre d'écrou, 10 septembre 1792 et 6 L 1, délibération du directoire du district de Lannion, 11 septembre 1792.

80. *Ibid.*, 102 L 44, témoignage de Guillaume Trémel, n° 16, 18 septembre 1792.

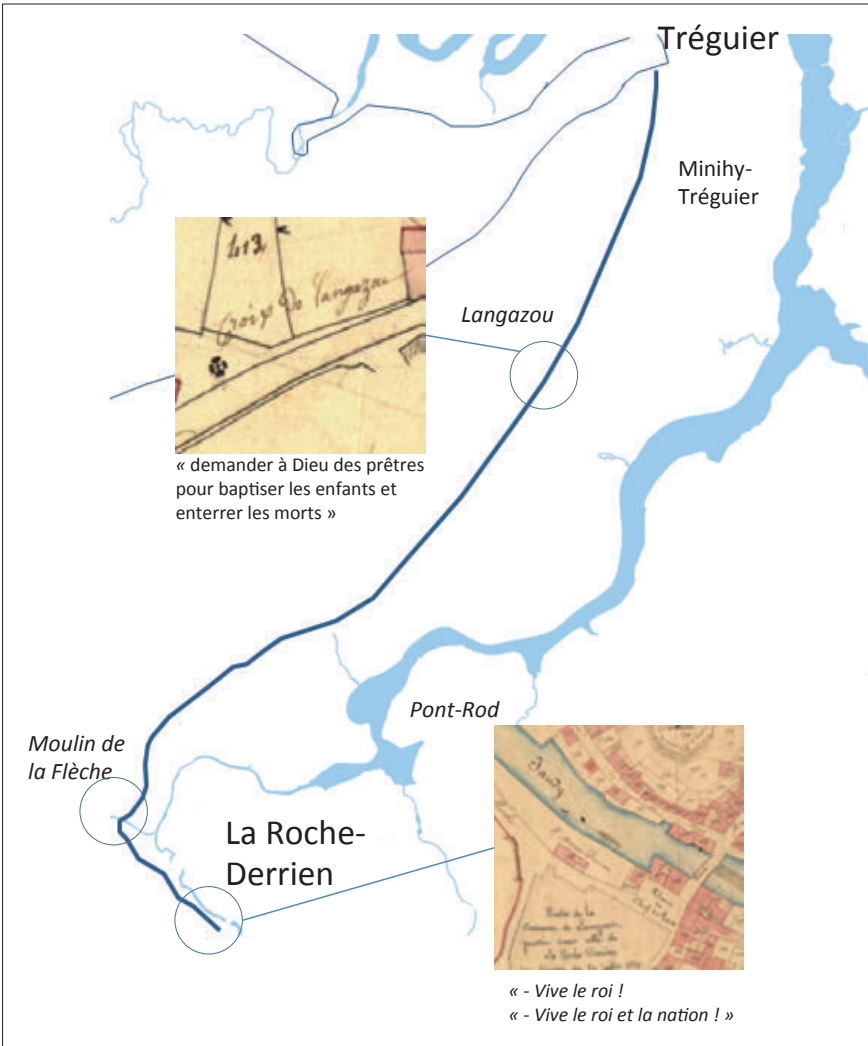
81. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Mathieu Trémel, 17 septembre 1792.

82. *Ibid.*, 102 L 44, interrogatoire de Philippe Even, 12 septembre 1792.

83. *Ibid.*, 102 L 78, témoignage d'Yves Grenard, n° 142, 7 novembre 1792.

84. Entrée du pont de La Roche-Derrien, côté de Langoat.

85. Situé au carrefour de la route de Tréguier et de celle du bourg de Langoat à La Roche-Derrien.



Carte 3 – Le parcours des émeutiers vers La Roche-Derrien

« Du monde a été envoyé » à La Roche-Derrien. Combien ? Pierre Crocq évoque, depuis Penvénan, soixante-dix à quatre-vingts personnes, tout comme Guillaume Le Tacon, quatre-vingts personnes<sup>86</sup>. C'est-à-dire une troupe équivalente à celle qui a fondu

86. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 102 L 44, interrogatoire de Pierre Crocq, 12 septembre 1792 et témoignage de Guillaume Le Tacon, n° 12, 11 septembre 1792.

sur Le Loguellou. En fait, nous n'en savons rien. La municipalité de La Roche-Derrien parle d'un grand nombre de paysans venus de Langoat, Minihy-Tréguier, Coatréven et autres communes. Ce qui décrit assez bien l'attroupement mais ne le chiffre pas.

Le trajet est d'environ 6 kilomètres. Yves Grenard ne rapporte aucun recrutement forcé. Mais raconte-t-il, à l'endroit du calvaire la troupe s'arrête un moment. On y dit des prières et on y chante des litanies « pour demander à Dieu des prêtres pour baptiser les enfants et pour enterrer leurs morts ». Au moulin de la Flèche, un maire qu'Yves Grenard croit être celui de Coatreven (il se trompe puisqu'à cette heure-là, Joseph Dagorn est à Penvénan) leur dit de se retirer et conseille spécialement à ses administrés de quitter la bande et de fuir chez eux. Cette annonce n'est bien sûr pas pour plaire aux émeutiers. Il en résulte grand bruit et murmures qui se terminent en menaces de casser la tête du maire ; celui-ci se sauve et Yves Grenard, profitant peut-être de l'occasion, s'en retourne lui aussi avec sa caisse<sup>87</sup>.

Les mutins arrivent vers midi en vue de La Roche-Derrien. Lorsque le jardinier du négociant Joseph Le Saux vient avertir ce dernier de la menace, il le trouve à table dînant avec un client<sup>88</sup>. Au moment même où le Loguellou est envahi par les mutins venus de Tréguier, d'autres mutins qui ont aussi assisté à l'émeute de Notre-Dame de Catcolvézou sont prêts à en faire de même à La Roche-Derrien.

#### Tentative paysanne de pénétrer dans La Roche-Derrien

Joseph Le Saux réagit tout de suite. Avec son fils, son jardinier René Conan et son invité bordelais Rozier l'aîné, ils se précipitent en armes vers le faubourg de Chef-du-Pont où plusieurs citoyens sont déjà en alarme. L'effet de surprise qui a joué à Penvénan n'opère donc pas ici.

La municipalité qui était en réunion arrive quelque temps plus tard. L'auberge de Joseph André, à l'entrée du faubourg, sert de quartier général. Il est décidé d'envoyer Joseph Le Saux au-devant des mutins pour savoir les raisons de leur attroupement. Il sera accompagné de Guillaume Plonévez, capitaine de la garde nationale. Joseph Le Saux, en sa qualité de négociant, est très connu des campagnes. Ce qui n'empêche pas un dialogue tendu. Constatant qu'il porte ainsi que Plonévez une cocarde tricolore, les émeutiers leur demandent, comme à Tréguier, comme à Penvénan, de la « *mettre à bas* ». Réponse fière des deux hommes : « ils ne la quitteroient que morts ! ». Réponse qui exacerbe les tensions et à laquelle ripostent plusieurs cris de « Vive le roi ! » ; « Vive le roi et la nation ! » rétorque Joseph Le Saux.

87. *Ibid.*, 102 L 78, témoignage d'Yves Grenard, n° 142, 7 novembre 1792.

88. *Ibid.*, 102 L 78, rapport de la municipalité de La Roche-Derrien, 11 septembre 1792, que j'utilise comme fil conducteur des événements pour ce qui concerne La Roche-Derrien ainsi que le témoignage de Joseph Le Saux, n° 146, 7 novembre 1792. Suivant la terminologie du temps, on dîne le midi et on soupe le soir.

Le but des insurgés est le même. Rappelant leur succès de Notre-Dame de Coatcolvézou, ils veulent empêcher les citoyens de La Roche-Derrien de faire des volontaires. Revendication bien tardive puisque la ville y a satisfait le matin même. La situation de Le Saux et de Plonévez devient vite périlleuse, d'autant que les paysans arrivent de plus en plus nombreux, armés de bâtons.

Le maire Guyomar et les officiers municipaux escortés d'un piquet de la garde nationale descendent alors à l'entrée de la ville, barrant le grand chemin aux émeutiers. Ils leur demandent leurs intentions. La réponse est une ruse madrée : ils déclarent « qu'ils venoient de Tréguier, s'en alloient chacun chez eux mais qu'ils auroient désiré entrer pour prendre de la nourriture et se rafraichir ». Ces paysans viennent de Langoat, de Minihiy ou de Coatreven et ne sont pas sur le chemin de leur domicile ; aux yeux de la municipalité, leur réponse ne cache qu'un dessein : celui « d'assommer La Roche-Derrien et d'empêcher le tirage au sort ».

Interdisant tout débit de boisson, la municipalité fait venir du pain de chez les boulangers de la ville. Mais, ironise Joseph Le Saux : « le prix étoit trop cher et il ignore si on en acheta pour cinq sols ». La ruse est éventée. Certains paysans se retirent et la garde nationale, sans porter de coup, fait reculer ceux qui s'obstinent encore.

### *La dispersion des assaillants puis leur retour*

La garde nationale de La Roche-Derrien a pris l'avantage. Le Corre, autre capitaine, ordonne alors une évolution en direction du moulin de la Flèche, « comme pour aller attaquer un grand rassemblement d'hommes ». Ce mouvement a pour conséquence d'effrayer les insurgés qui se tenaient cachés près du moulin et derrière lui. Ils se dispersent de tous côtés. La garde nationale rentre alors à La Roche-Derrien. L'alarme a été chaude et les dispositions prises par la municipalité montrent que celle-ci n'était pas rassurée sur les intentions immédiates des mutins. Les sentinelles sont doublées, des patrouilles fréquentes sont envoyées avant la nuit, les habitants de la ville sont maintenus en alerte : on leur commande de prendre les armes au moindre bruit de tambour. Mais les paysans se sont éloignés, la nuit se passe calmement ! Les émeutiers ont cédé devant la force. Après Tréguier et Penvénan, c'est leur premier échec.

Ils reviendront le lendemain 10 septembre, cette fois en nombre : environ 3 000 personnes armées de fourches, de fusils, de couteaux de pressoir, d'épées, de sabres et de bâtons, menaçantes et prêtes à en découdre pour s'emparer de la moitié des armes et des munition de La Roche-Derrien. Le rapport de force est inversé et la municipalité va céder. Elle laisse entrer les insurgés qui submergent la ville, pillent les habitants avant de tourner toutes les armes récupérées contre Pontrieux et Lannion.

## Conclusions provisoires et perspectives

Appliquée aux événements de Tréguier, l'analyse prosopographique que nous venons de mettre en œuvre modifie quelque peu notre vision des émeutes du 9 septembre 1792 et de leurs conséquences. L'enchaînement des événements sur la place du Martray, le mode de recrutement des émeutiers, leurs parcours, l'attaque du Loguellaou<sup>89</sup>, l'arrêt devant La Roche-Derrien sont mieux étayés. Et les faits ainsi établis amènent de nombreuses questions sur leur enchaînement avec les émeutes du lendemain.

### *Succès relatif des émeutiers*

Pour les insurgés de Tréguier, le bilan de ce 9 septembre 1792 peut sembler positif : s'ils sont arrivés trop tard à La Roche-Derrien, ils ont su arrêter les recrutements de Notre-Dame de Coatcolvézou et de Penvénan.

À y regarder de plus près, ce succès n'est pas entier. L'action menée à Tréguier ne souffre d'aucune contestation. Ils ont même su fédérer autour de leur action des habitants de communes au départ favorables au tirage au sort (Minihiy-Tréguier, Plouguiel). Mais à Penvénan, il faut surtout retenir l'opinion contraire manifestée par les autres ruraux qui essayent de se défendre, contre-attaquent et font des prisonniers. À La Roche-Derrien, l'effet de surprise n'ayant pas joué et la force municipale se dressant devant eux, ils battent en retraite puis s'éparpillent : c'est un échec.

À Penvénan comme à La Roche-Derrien, les mutins ont cherché à se prévaloir du succès remporté à Tréguier. L'argument est tout autant un argument de recrutement que de mobilisation. Cette situation n'est pas unique. Dans le district de Pontrieux, douze communes s'opposent, ce même jour, au tirage au sort, avec succès là aussi. Mais le lendemain la moitié d'entre elles, seulement, continue une rébellion armée contre le chef-lieu<sup>90</sup>. Il n'y a donc pas adhésion automatique du monde rural aux soulèvements, et une fois l'objectif atteint de ne pas tirer au sort, il est possible qu'une action violente contre les patriotes des villes n'ait rencontré qu'un succès relatif auprès d'une majorité de la population.

### *Faiblesse des effectifs des insurgés*

La faiblesse des effectifs mobilisés par les émeutiers est une indication. C'est d'ailleurs un premier constat : la mobilisation est restée faible le 9 septembre à Tréguier :

---

89. Soixante et un noms des émeutiers de Penvénan ont été retrouvés, ce qui en augmente le nombre de 50 % par rapport à l'analyse du procès-verbal des officiers municipaux du canton de Penvénan du 9 septembre 1792.

90. LE GUYADER, Éric, *Les débuts de la Révolution...*, op. cit., p. 238.

au mieux, 20 % des convoqués au recrutement. Il est de plus assuré que ce sont les mêmes insurgés qui ont poursuivi leur action après Tréguier ; c'est une minorité agissante qui s'oppose au tirage au sort. Le nombre explique aussi les difficultés : à Penvénan et surtout à La Roche-Derrien, une force de cent hommes ne pouvait suffire.

Au regard des soulèvements du lendemain, et des troupes paysannes qui se présenteront devant La Roche-Derrien puis Pontrieux et Lannion, il est nécessaire de se demander comment on passe de 200 personnes au maximum à 10 000 et peut-être plus en une seule nuit. Le seul rappel du succès de la veille ne saurait l'expliquer, d'autant, on l'a vu, que l'objectif du 10 septembre change.

Dans cette recherche d'explications, la violence des insurgés a sans doute une part. Elle semble peu importante dans ce que nous avons pu constater le 9 septembre : des coups de *penn-baz* (bâton prévôtal ou marotte), quelques prises au collet, des insultes... Le recrutement de milliers d'insurgés le lendemain ne saurait avoir été provoqué par une menace de ce type. Même si les techniques de « recrutement » ont été reproduites, elles ont été amplifiées, entre autres, par des craintes de type « grande peur »<sup>91</sup>. Le 10 septembre, à Perros-Guirec, Marie-Yvonne L'Ollivier – les femmes sont actives dans la circulation de l'information vraie ou fausse – et Vincent Henry passent de maison en maison, informant les particuliers qu'une troupe est descendue à Penvénan et qu'elle ravage tout. Ils menacent alors leurs interlocuteurs de leur casser la tête s'ils ne quittaient point leur ouvrage pour s'opposer au danger que constitue cette troupe<sup>92</sup>. C'est l'exemple même d'une information colportée de place en place, déformée pour la faire correspondre aux mentalités du moment et dans laquelle on reconnaît l'attaque du Loguellou : une attaque des mutins mobilisant sur une alarme de nouveaux insurgés.

### *Attaque contre les villes et contre les districts*

La seconde surprise est l'absence totale (dans ce qui est rapporté) de cris hostiles à la Nation et aux districts. Ceci est d'autant plus marquant que de tels cris ont déjà été entendus, par exemple, lors de l'émeute de la foire de Brée sur le Menez-Bré en Pédervec, le 18 juin précédent<sup>93</sup>, et qu'ils seront légion le lendemain contre Lannion et Pontrieux. Ici rien ! Les mutins se contentent – mais c'est déjà beaucoup – de faire mettre à bas les cocardes nationales, les signes tricolores, les chènes, les écharpes et d'attaquer les autorités, bourgeoise à Tréguier et rurale à Penvénan. Comme si, dans leur esprit, cocarde nationale, citoyenneté et tirage au

91. LEFEBVRE, Georges, *La grande peur de 1789* suivi de *Les foules révolutionnaires*, réédition, Paris, A. Colin, 1988.

92. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 102 L 78, témoignages de Jean Le Cam, n° 200 et de Joseph Jégou, n° 203, 13 novembre 1792.

93. *Ibid.*, 102 L 65, rapport de gendarmerie, 18 juin 1792.

sort étaient liés : ceux qui acceptent le recrutement sont les citoyens et les citoyens portent la cocarde (ce port ayant été rendu obligatoire pour les hommes par décret des 4-8 juillet précédent<sup>94</sup>). En faisant disparaître les cocardes, on supprime les citoyens et du même coup le tirage au sort. L'attaque des bureaux relève de la même simplicité : pas de recruteur, plus de soldat !

Cette chasse au citoyen « visible » et la violence mesurée qu'elle entraîne n'expliquent pas entièrement les réactions de peur qui se manifestent dans les villes à l'approche des mutins. La rapidité avec laquelle Joseph Le Saux mobilise son monde contre la troupe qui avance est révélatrice d'une crainte des masses paysannes, dangereuses car incontrôlables. L'inquiétude éprouvée par La Roche-Derrien, le 9 septembre, n'est pourtant en rien comparable avec la panique qui sera ressentie le lendemain par Pontrioux et Lannion, jusqu'à tourner les canons contre les assaillants. La défense des villes patriotes ne se comprend que par cette peur de devoir affronter la fureur des campagnes insurgées. D'où la vive riposte portée à leur rencontre : exercer la force contre la violence aveugle des assaillants et mobiliser le nombre en demandant secours aux gardes nationales voisines<sup>95</sup>, Guingamp, Morlaix, Lanmeur et Tréguier ainsi que localement à celles des campagnes citoyennes : Penvénan<sup>96</sup>, Plestin-les-Grèves, Plouzélambre et Saint-Michel-en-Grève.

### *L'organisation du soulèvement*

Reste la question de l'organisation de ces soulèvements. Celui de Tréguier n'est pas un cas isolé dans le nord du Trégor, ce 9 septembre 1792. Mais il est le seul, dans l'état actuel de nos dépouillements, à avoir donné lieu à des mouvements de troupe vers d'autres communes.

La thèse « bleue » du complot contre la Nation ne peut se déduire de la simultanéité des attaques de Penvénan et de La Roche-Derrien. Elle ne correspond qu'à un effet mécanique de départs à la même heure de Tréguier sur des distances de trajet comparables. Il n'existe pas non plus de meneur unique donnant le mot d'ordre et entraînant ses troupes vers l'un et l'autre lieux. On conservera toutefois en mémoire ce domestique du maire de Langoat portant seul la parole à Notre-Dame de Coatcolvézou et ces bâtons dans les mains des paysans avant même le déclenchement des troubles.

La thèse « blanche » du soulèvement spontané trouve un meilleur écho à l'examen des prières dites devant le calvaire de Mihiny-Tréguier et des cris de « Vive le roi ! »

94. GODECHOT, Jacques, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 268.

95. Arch. nat., F<sup>7</sup> 3669<sup>1</sup>, État général des dépenses de la ville de Lannion et LA HAYE, Pierre de, *Histoire de Tréguier...*, *op. cit.*, p. 350.

96. Il s'agit de la force mobilisée le 10 septembre pour conduire les prisonniers du Loguellaux aux geôles de Lannion.

proférés à La Roche-Derrien. Mais ce comportement, ces cris n'existent que dans cette troupe. On n'a aucune relation de ce type pour celle avançant vers Penvénan, pourtant autrement mieux documentée.

La thèse « rouge » apparaît par défaut. L'absence de meneur unique mais au contraire l'action de plusieurs individus, à Tréguier comme à Penvénan, la réaction groupée contre le supposé maire de Coatréven et les cris face à Joseph Le Saux militent davantage pour un rassemblement d'hommes motivés par un mot d'ordre simple : « ne pas faire de soldat ». Les paysans trégorrois connaissaient pourtant le recrutement militaire. Réformée depuis 1778, la milice garde-côte exigeait des paroisses du littoral du personnel pour le guet et le service des batteries côtières, personnel tiré au sort pour cette dernière fonction. Peu contraignante et locale, elle paraît avoir été assez bien acceptée<sup>97</sup>. La milice royale, connue depuis le règne de Louis XIV, recrutait dans l'intérieur de la Bretagne par tirage au sort des célibataires qui pouvaient être amenés à servir au-delà de la province. Honnie par les paysans, elle leur semble ressusciter en 1792. Passe encore de devoir défendre les côtes mais l'idée de devoir quitter le foyer familial pour aller défendre, au loin, les frontières terrestres suscite chez eux une forte résistance<sup>98</sup>.

### *Un soulèvement limité dans le temps*

Alors qu'en mars 1793, la Bretagne se soulève contre le nouveau recrutement de 300 000 hommes, le Trégor ne bouge pas. Lui, qui avait manifesté son opposition en septembre, se montre six mois plus tard d'une calme étonnant. Comment interpréter cette absence ? Peut-on évoquer la répression qui suivit les événements de septembre ?

Les Trégorrois des campagnes ont peut-être fait le constat d'une émeute sans lendemain. Le processus de recrutement a été freiné mais pas arrêté. Après les émeutes, les cantons concernés ont fait leurs soldats, certains très rapidement. Dans celui de Tréguier, les états des volontaires et des soldats de ligne sont dressés dès le 15 septembre. Ceux de Penvénan, peut-être par crainte de revivre les événements du 9 septembre, sont un peu plus tardifs mais sont prêts le 1<sup>er</sup> octobre<sup>99</sup>.

Il reste aussi sans doute le souvenir de la réaction des villes : le bruit du canon, les morts restés sur le terrain à Pontrioux et à Lannion. Les levées de cadavres permettent d'enregistrer une vingtaine de morts et d'évoquer les blessés, les estropiés. De ces derniers, on connaît surtout ceux des villes, plus rarement ceux des campagnes.

97. CHARPENTIER, Emmanuelle, *Le littoral et les hommes : espaces et sociétés des côtes nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'histoire moderne, Annie ANTOINE (dir.), Université Rennes 2, 2009, p. 98. Thèse publiée sous le titre *Le peuple du rivage*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

98. Lettre de la municipalité de Plouguiel au district de Lannion, juillet 1792, citée par LE GUYADER, Éric, *Les débuts de la Révolution...*, op. cit., p. 179.

99. Arch. dép. Côtes-d'Armor, 6 L 79.



Il faut aussi rappeler la rigueur des jugements, leur application implacable et la publicité donnée à chacun d'entre eux. Les mutins du 9 septembre sont condamnés très rapidement, dès le 16 octobre, à des peines de prison : six ans de gêne<sup>100</sup> assortis d'une exposition publique de quatre heures attaché à un poteau sur le marché de Lannion pour cinq d'entre eux<sup>101</sup>. Chacune de ces condamnations est annoncée par la force publique dans les municipalités concernées. Les émeutiers de Pontrieux sont jugés le 19 mars. L'insurrection vendéenne vient alors de commencer, le 10 mars, et dans la région de Fougères, le 17 mars, les campagnes se sont soulevées. D'où sans doute la rigueur du tribunal criminel de Saint-Briec qui prononce à l'égard des inculpés une série de huit condamnations à mort dont deux contumaces, une seule condamnation à trois ans de prison et deux déchéances de nationalité. Les exécutions furent réparties dans le département : Broons, Dinan, Loudéac, Rostrenen, Saint-Briec et bien sûr à Pontrieux pour ainsi que le dit le directoire des Côtes-du-Nord, « montrer aux mal intentionnés [...] un [auteur de la révolte] tomber sous le couteau de la justice<sup>102</sup> ». L'affaire de Lannion, quant à elle, est jugée plus tardivement, le 26 juin 1793, une fois passée la brusque dramatisation du soulèvement intérieur. Elle se solde par une seule condamnation à mort par contumace et par une unique peine de six ans de gêne assortie d'une exposition publique de quatre heures.

L'examen, à cette petite échelle, des événements de Tréguier n'apporte pas d'éléments suffisamment solides pour trancher entre les différentes argumentations, l'analyse des événements dans un contexte fort bien étudié par Roger Dupuy et ses étudiants ne peut toutefois s'établir que sur des faits et ceux-ci dans leur complexe foisonnement restent toujours, trente ans plus tard, à établir dans le détail. Dans les dossiers de la justice révolutionnaire dorment des interrogatoires d'accusés, de prévenus et de témoins, des enquêtes de gendarmes. Les affaires de Lannion, de Pontrieux, de Penvénan, de Ploubazlannec, de La Roche-Derrien, de Saint-Clet et de Tréguier forment un tout, comme forment un ensemble indissociable les journées des 9, 10 et 11 septembre 1792, cette dernière bien oubliée bien que des mouvements aient encore lieu cette dernière journée. Et ce tout doit être entièrement relié. Quelle relation, par exemple, entre ce René Duval qui casse la table du bureau de Penvénan le 9 septembre et ce René Duval qui se présente comme homme de confiance des paysans assiégeant La Roche-Derrien, le 10 ? Simple homonymie ou même personnage ?

100. Torture, question, peine que l'on fait souffrir à un criminel pour lui faire avouer la vérité ou comme ici entraves gênant un déplacement.

101. *Ibid.*, 102 L 66, jugement du tribunal criminel, 16 octobre 1792, et procès-verbal d'exposition, 25 octobre 1792.

102. Délibération du directoire du département des Côtes-du-Nord, 21 mars 1793, utilisée par LE GUYADER, Éric, *Les débuts de la Révolution...*, *op. cit.*, p. 312-314.

Il reste à étendre cette étude à l'ensemble des dossiers concernant ces journées de septembre. La seule liste des témoins de l'affaire de Lannion compte 286 noms, c'est une centaine de plus que le fichier prosopographique établi pour cette présente étude et qui sur cette base pourrait atteindre 2 000 individus une fois élargie la recherche au district de Pontrioux. L'étude des émeutes paysannes de septembre 1792 dans le Trégor, l'autopsie d'un soulèvement qui en préfigure bien d'autres en Bretagne nécessite de retrouver pour mieux les comprendre les innombrables acteurs de ces foules anonymes.

Christian KERMOAL  
docteur en histoire, chercheur associé, Tempora – EA 7468  
Université Rennes 2

### *RÉSUMÉ*

Les événements du 9 septembre 1792 à Tréguier et dans les communes voisines de Penvénan et La Roche-Derrien forment le début des émeutes paysannes de septembre 1792 dans le Trégor (et ses franges du Goëlo). Le 10 septembre, les attaques simultanées contre Lannion et Pontrioux, chefs-lieux de district, préfigurent la grande insurrection qui touchera la Bretagne en mars 1793. L'enquête de gendarmerie commencée dès le lendemain des troubles, les interrogatoires de justice, les éléments des procès nous offrent une vision très détaillée, individu par individu, des comportements de chacun pendant ces journées. La grande densité de l'information pourrait permettre une étude très fouillée de ces émeutes des 9 et 10 septembre, en utilisant une méthode prosopographique. Elle concernerait environ 2000 personnes.

Les troubles qui affectent Tréguier, Penvénan et La Roche-Derrien mettent en œuvre une quantité bien moins importante d'individus. Nous y avons relevé 286 noms. Le présent article constitue un test de la méthode envisagée sur ce moindre échantillon d'individus mais en utilisant les mêmes ressources documentaires, le même type de sources judiciaires.

Les résultats enregistrés permettent d'établir une chronologie plus précise et un enchaînement bien plus fiable des faits. L'analyse détaillée des événements, le recensement des acteurs et meneurs supposés, la confrontation de ces données avec la prosopographie des notables ruraux des communes autour de Tréguier pourraient permettre d'approcher la conscience politique des insurgés et de valider ou d'infirmier les différentes thèses expliquant ces événements.



